

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER, Rue Conort, 14

A PARIS: AGENCE HAVAS, Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

AUJOURD'HUI:

- Le Crime du boulevard du Temple. — Anusay est-il fou?
Un Drame dans une prison. — Double assassinat et évasion.
Le Drame de la rue Charpenay. — Double tentative de meurtre et tentative de suicide.
La Semaine industrielle et commerciale.

LA FIN DES PRINCES

Les nouvelles ont annoncé l'enrôlement définitif du roi Milan de Serbie dans les armées du shah de Perse. Peut-être ce racontar, plus piquant que réel, valait-il par sa seule invraisemblance.

Ce roi de comédie est bien, par excellence, l'un des types les plus surprenants des cours contemporaines. On le connaît jadis au quartier Latin, alors qu'il s'y préparait à gouverner les hommes en étudiant Justinien sur les genoux des filles de brasserie. Il fut l'excellent camarade qui ne la fait pas à la pose — quoique futur autocrate — et fraternise autour des tables de tripot avec le fils du marchand de marée et celui du fabricant de paillasse imperméables.

Cette rage d'être le premier des Parisiens plutôt que le dixième des monarques est un singulier signe des temps. Pour peu qu'il suive, en leurs avatars, les princes des maisons régnantes, ce philosophe peut bien proclamer le mensonge de l'adage ancien: « Heureux comme un roi! » Quoiqu'on, en effet, approche, de par la naissance, des splendeurs du trône, semble aussitôt très décidé, et en cela marque de l'intelligence, à délaissier le fardeau de la couronne pour des joies autres. L'archiduc Rodolphe de Habsbourg, après avoir écrit des articles de journaux et des études de revue, tire, en plein diner, sur sa maltresse, la petite baronne de Vescera, et meurt écharpé par ses convives que sa brutalité a révoltés.

Je les retrouve à présent, échoués dans les cercles du boulevard, après je ne sais quelle chute de ministère, quelles tentatives de restauration manquées en des principautés lointaines et barbares. Ce sont eux qui arrivent vers le minuit dans les cafés somptueux, munis de donzelles habillées en reine de foire et, silencieux, rigides, aspirent des boissons anglaises, américaines ou suédoises, à travers des chalumaux.

Ce roi Milan avait installé tout le Bou'Mich dans sa capitale. Les violonistes tziganes amenés de Vienne par trains spéciaux remplaçaient, pour ses appétits monarchiques, les verseuses de la Cigarette, du Coq Hardy, de l'Apollon. Mais la soucoupe coûtait alors vingt mille francs au lieu du louis traditionnel.

Sa femme légitime se froissa. Son peuple murmura. Ses ministres grognèrent. Les fonctionnaires impayés la trouvaient mauvaise. Il y eut des catastrophes parlementaires et conjugales, divorce, abdication. Le roi s'en fut sans grand regret vers l'asphalte amie. On conte qu'en arrivant à la gare, il se prit de bec, disons de gueule avec un cocher de fiacre qui n'eut pas le dernier mot. Quelle poivrade! Etonné de se voir vaincu dans cette dispute en langue verte, l'automédon cria:

— Hé bien, mon vieux zig, faut pas demander si t'es de la Maub! toi... Hue donc, eh carcan!

Le roi enchanté prit son numéro et lui fit remettre un petit portefeuille garni pour ce compliment unique. Bientôt ce fut son propre portefeuille qui se dégarnit. En sa qualité de roi, Milan dut passer de la rive gauche à la rive droite, du baccarat à cent sous aux banques de mille louis, de la Source à l'Épatant, des « Flamme-de-Punch » à je ne sais quelles Emiliennes d'Alençon...

Le monarque s'alléga vite, et les banques lui furent sévères. Alors il tenta « d'emhêter » son gouvernement, de lui tirer la carotte du 15 du mois. En style de boulevard, « il lui monta un rude bateau », menaçant toujours de débarquer, de reprendre la tête de l'opposition et d'amener la révolution dans la capitale, si on ne lui versait quelque petite somme.

Ainsi il vécut jusqu'à ces derniers temps sur le chantage politique. Récemment on lui fit comprendre que la corde était usée. Une dernière fois, on lui concéda un cadeau: cela servit tout juste à payer les différences de jeu. Maintenant le voilà en plein à la côte. Le roi viveur ne trouve plus le crédit dans les restaurants du boulevard, ni auprès des garçons du cercle. Il en est réduit à accepter à diner dans les maisons bourgeoises, moyennant de minimes avances. Il est muré pour l'Orient, même pour la Perse... Il finira pandour après avoir vécu brelandier.

Cette rage d'être le premier des Parisiens plutôt que le dixième des monarques est un singulier signe des temps.

Pour peu qu'il suive, en leurs avatars, les princes des maisons régnantes, ce philosophe peut bien proclamer le mensonge de l'adage ancien: « Heureux comme un roi! » Quoiqu'on, en effet, approche, de par la naissance, des splendeurs du trône, semble aussitôt très décidé, et en cela marque de l'intelligence, à délaissier le fardeau de la couronne pour des joies autres. L'archiduc Rodolphe de Habsbourg, après avoir écrit des articles de journaux et des études de revue, tire, en plein diner, sur sa maltresse, la petite baronne de Vescera, et meurt écharpé par ses convives que sa brutalité a révoltés.

Je les retrouve à présent, échoués dans les cercles du boulevard, après je ne sais quelle chute de ministère, quelles tentatives de restauration manquées en des principautés lointaines et barbares. Ce sont eux qui arrivent vers le minuit dans les cafés somptueux, munis de donzelles habillées en reine de foire et, silencieux, rigides, aspirent des boissons anglaises, américaines ou suédoises, à travers des chalumaux.

d'impôts la gent laborieuse pour réaliser à la fois Parsifal et Tristan, pour se construire des demeures de rêve, revêtir des habits de lumière, et créer des palais enchantés où il promènera son esprit d'artiste. Cela, jusqu'à ce qu'un médecin soudoyé par le parti raisonnable de la cour, le jette à l'eau et périsse avec lui entraîné dans la lutte.

Guillaume II reconstitué, avec un souci d'archéologue, l'Empereur des légendes et des vitraux. Il accomplit la chevauchée de joyeux avènement avec toute la fanfare des réceptions et des galas. Il se dit lié à Dieu par une communion constante et, sanctifié par les insignes sacerdotaux, il tente de gouverner, par la foi seule, le navire qui le porte sur les côtes de Norvège.

En réalité, la monarchie se mysticise. Elle va atteindre le miracle comme toutes les religions naissantes qui cessent d'être des philosophies. L'esprit de la mort a soufflé sur le front des princes et des rois.

La conviction du pouvoir s'en est allée. Le souverain n'est plus rien en tant que souverain. Il le sent et il cherche à se donner un caractère. Le voilà tour à tour illuminé, artiste, journaliste et noceur.

En vérité, les couronnes se défleurent. Le règne du peuple va commencer.

H. DEFRANCE.

LA POLITIQUE

Autrefois, le pape parlait et l'Église catholique, apostolique et romaine s'inclinait, obéissante et éduquée. — C'était au temps, cependant, où le chef de l'Église n'était infallible que dans certaines circonstances — assez rares en somme; — tandis qu'à présent, le pape parle, en toute circonstance, comme vicar de Jésus-Christ — et c'est le moment que choisit le clergé français pour s'insurger absolument contre la volonté pontificale.

Car nous assistons à un bien curieux spectacle que M. de Cassagnac, avec sa franchise habituelle, nous a révélé dans l'« Autorité ». Tout le parti clérical, qu'on peut appeler maintenant le parti épiscopal, est en lutte ouverte contre Rome et contre le nonce du pape.

Rome est pour la conciliation. Rome, qui voit les choses de plus loin et, par conséquent, de plus haut, comprend que c'est le catholicisme qui paiera finalement les frais de la guerre contre la République. Et, en sa qualité d'Italien, prudent et avisé, Léon XIII désapprouve absolument la politique de casse-coa dont notre compatriote, M. Gouthou-Soulard, a été, jusqu'à présent, le plus retentissant projectif.

Le nonce qui relètte la pensée du pape, prêché donc la conciliation, la soumission et il donne l'exemple, tout le premier, en affectant, vis-à-vis du gouvernement de la République, une courtoisie — presque une sympathie — qui vient de déchaîner les colères de tous nos enrégés de cléricisme.

Et M. de Cassagnac ne le cache pas! C'est la guerre actuellement entre le pape et les évêques. Ces derniers sont tous — à part quelques exceptions — enrôlés sous le drapeau politique de M. Mun, des Chénolong, de tous ceux qu'on a appelés les prélats en redingote — et qui font maintenant la pluie et le beau temps dans le clergé français.

En ce moment, les cléricaux disent à qui veut les entendre, que le pape est mal informé de ce qui se passe en France et que, par conséquent, il n'y a pas à tenir compte de ses idées, et de ses ordres. — C'est à brève échéance, le schisme de l'Église française devenue plus politique encore que religieuse.

Si Léon XIII était jeune, on y regarderait à deux fois avant de braver ainsi l'autorité séculière du chef du catholicisme et de

rompre avec une tradition qui constitue la principale force de nos cléricaux; mais, il est vieux, malade, et on espère fermement que son successeur aura d'autres idées.

Ne sont-ce pas les jésuites qui mènent les affaires à Rome, comme ailleurs, et n'est-ce pas en parlant d'eux que le chansonnier a écrit: Un pape nous abolit. Un pape nous rétablit. Nous en ferons des reliques!

On ne fera pas des reliques de Léon XIII, qui mourra, espérons-le, sans coliques, mais on lui choisira un bon successeur.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 décembre. Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LES COMMANDANTS DE CORPS D'ARMÉE

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a fait signer un décret aux termes duquel sont maintenus dans leurs commandements actuels, les généraux de division baron Berge, gouverneur de Lyon; Coffé, commandant du 1er corps, et Boisdenonnetz, commandant du 46e corps.

PROMOTION DE GÉNÉRAL

M. de Freycinet a fait, en outre, signer les promotions suivantes dans l'état-major général de l'armée. Sont nommés généraux de division: les généraux de brigade Lenfumé, de Lignières, commandant par intérim la 6e division de cavalerie, et Lamirault, commandant la 35e brigade d'infanterie.

Sont nommés généraux de brigade: les colonels Descharmes, commandant le 24e dragons; Caffarel, directeur du génie à Grenoble; Le Coat de Saint-Haouen, commandant le 29e d'artillerie; Heintz, commandant le 44e d'artillerie; Brunet, commandant le 14e d'artillerie; Genta, commandant le 42e chasseurs; Grasset, commandant le 58e d'infanterie; Godard, commandant le 145e d'infanterie; D'Hugonzeau de Boyat, commandant le 66e d'infanterie.

LÉGION D'HONNEUR

Enfin le ministre de la guerre a soumis à la signature de M. Carnot les promotions suivantes dans la Légion d'honneur. — Est élevé à la dignité de grand-croix le général de division Thomassin.

Sont promus au grade de grand-officier, les généraux de division Cramezel de Kerhué, du Guiny, Jumont, Lespieux et Haillot.

Sont promus au grade de commandeur, les généraux de division Defrance, Landrut, Repécaud; les généraux de brigade Fariau, Noël, Forqueray de Wulf, Duquesnay, Sèard, Garcia; Tardieu, contrôleur général de 1re classe, Keller, intendant militaire; Renaud, médecin-inspecteur; Weber; les colonels Caris, de l'état-major; Zieger, du 150e d'infanterie; Marmet, du 3e tirailleurs algériens; Warrequey, du 7e dragons; Sthal, commandant l'artillerie du train des équipages militaires, en Tunisie; Glises, directeur du génie à Besançon.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Fallières a fait ensuite signer le mouvement judiciaire suivant: Sont nommés: Conseiller à Angers, M. Renault-Morlière, juge d'instruction à Angers; Juge à Angers, M. Trebons, substitut à Angers; Juge à Angers, M. Mascarel, juge d'instruction à Vendôme.

INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a soumis au conseil le mouvement suivant: Sont nommés: Conseiller à Angers, M. Renault-Morlière, juge d'instruction à Angers; Juge à Angers, M. Trebons, substitut à Angers; Juge à Angers, M. Mascarel, juge d'instruction à Vendôme.

Enfin le ministre de la guerre a soumis à la signature de M. Carnot les promotions suivantes dans la Légion d'honneur. — Est élevé à la dignité de grand-croix le général de division Thomassin.

Sont promus au grade de grand-officier, les généraux de division Cramezel de Kerhué, du Guiny, Jumont, Lespieux et Haillot.

Sont promus au grade de commandeur, les généraux de division Defrance, Landrut, Repécaud; les généraux de brigade Fariau, Noël, Forqueray de Wulf, Duquesnay, Sèard, Garcia; Tardieu, contrôleur général de 1re classe, Keller, intendant militaire; Renaud, médecin-inspecteur; Weber; les colonels Caris, de l'état-major; Zieger, du 150e d'infanterie; Marmet, du 3e tirailleurs algériens; Warrequey, du 7e dragons; Sthal, commandant l'artillerie du train des équipages militaires, en Tunisie; Glises, directeur du génie à Besançon.

M. Fallières a fait ensuite signer le mouvement judiciaire suivant: Sont nommés: Conseiller à Angers, M. Renault-Morlière, juge d'instruction à Angers; Juge à Angers, M. Trebons, substitut à Angers; Juge à Angers, M. Mascarel, juge d'instruction à Vendôme.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a soumis au conseil le mouvement suivant: Sont nommés: Conseiller à Angers, M. Renault-Morlière, juge d'instruction à Angers; Juge à Angers, M. Trebons, substitut à Angers; Juge à Angers, M. Mascarel, juge d'instruction à Vendôme.

Enfin le ministre de la guerre a soumis à la signature de M. Carnot les promotions suivantes dans la Légion d'honneur. — Est élevé à la dignité de grand-croix le général de division Thomassin.

M. Duplan, sous-directeur de l'enseignement primaire à Paris, et M. Métié, inspecteur d'académie à Rouen, sont nommés inspecteurs généraux de l'enseignement primaire.

M. Combettes, inspecteur d'académie à Paris, est nommé inspecteur de l'économat des lycées et collèges; M. Perrens, inspecteur d'académie à Paris, est nommé inspecteur général honoraire de l'enseignement secondaire; MM. Carré et Bertrand, inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, sont nommés inspecteurs généraux honoraire.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 29 décembre.

AU QUAI D'ORSAY

Une nouvelle réunion des plénipotentiaires chargés de poursuivre les négociations commerciales entre le royaume de Suède et Norvège et la France a eu lieu hier matin, au ministère des affaires étrangères.

NOMINATIONS DE JUGES DE PAIX

M. Thavaud, suppléant du juge de paix à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), est nommé juge de paix à Grenoble; M. Nicolas, juge de paix à Grenoble, est nommé juge de paix à Toulon; M. Rivoire, juge de paix à Toulon, est nommé juge de paix à Grenoble; M. Darrier, adjoint au maire, est nommé suppléant du juge de paix à Brenod (Ain); M. Valette, maire, est nommé suppléant du juge de paix à Trèves.

LA LAÏCISATION DES HOSPICES

Le maire du Havre a annoncé hier soir au conseil municipal que, conformément au vote de cette assemblée, il avait informé la supérieure générale de la communauté de Saint-Vincent-de-Paul que, dans un délai de quatre mois, deux des quatre bureaux de bienfaisance seraient laïcisés, et que la supérieure lui avait répondu que, la ville rompant le contrat qui la liait envers la communauté, elle retirait les religieuses des deux autres bureaux.

LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni hier matin, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, pour achever l'examen des questions à son ordre du jour, et pour clore ses travaux.

Il s'est prononcé sur les affaires contentieuses qui lui étaient encore soumises, puis il a adopté un projet tendant à établir la fusion entre les écoles normales primaires des deux départements de Vaucluse et des Basses-Alpes.

M. Léon Bourgeois a ensuite clos les travaux du conseil, dont les pouvoirs seront soumis au renouvellement en avril prochain.

Le ministre a résumé les travaux accomplis pendant ces quatre années et a adressé ses remerciements et ses adieux au conseil.

LA FRANCE ET LE VATICAN

M. Lefebvre de Belaine, ambassadeur de France auprès du Vatican, a eu avec le cardinal Rampolla une entrevue dans laquelle le cardinal a dit à l'ambassadeur que l'on déplorait au Vatican les incidents récents qui se sont produits en France.

Le cardinal a rappelé le vif désir qu'avait le pape de voir continuer entre le Vatican et la France les bonnes et amicales relations actuelles.

LA REINE D'ANGLETERRE EN FRANCE

On se préoccupe déjà au ministère de la marine du séjour que la reine d'Angleterre fera, dans le courant du mois de mars, aux environs d'Hyères. Il est convenu, en principe, que l'escadre d'évolutions de la Méditerranée se trouvera au mouillage des îles d'Hyères pour saluer la souveraine à son arrivée.

UN DUEL

Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin entre MM. Gegout et Vaillant. Ce dernier a été légèrement blessé à la main.

celle à qui vous venez de dire à brûle-pourpoint des choses qui auraient dû m'offenser et qui ne m'ont pas déplu... faites-vous inviter par lui à ses réceptions de la rue Gasparin... Je serai heureuse de vous y serrer la main.

— Vous êtes divine... — En attendant, je veux bien que vous vous promeniez ici le matin, mais je vous demanderai beaucoup de réserve, n'est-ce pas? — Vous qui êtes joueur... — Passionnément.

— Vous devez donc comprendre que moi-même je joue ma partie... et que je ne vous pas la perdre. — Ah! si je pouvais vous aider à la mieux gagner encore. — Qui sait?... Et comme on voyait dans la brume du matin arriver quelque promeneur matinal, Mary, s'inclinant gracieusement, prit congé de l'italien auquel elle donna le bout de son gant à baiser.

Deux ou trois jours après — il y a des choses fatales — le gros Martel-Chauvey disait à qui voulait l'entendre: — Je ne connaissais pas ce baron de Sora qui est toujours fourré à la Bourse, il est très bien, ce garçon-là, distingué, aimable, il paraît qu'il est de très bonne famille... On nous a présentés l'un à l'autre... Ma foi je l'ai trouvé charmant.

Il va sans dire qu'à la première occasion, le banquier enchanté d'entendre son valet de pied annoncer chez lui un si superbe gentilhomme l'avait invité à l'hôtel Martel-Chauvey.

Chronique Parisienne

Je lisais, ces jours-ci, un petit volume qui vient de paraître et qui a pour titre *Le Journalisme*, par Eugène Dubief. C'est un ouvrage très substantiel, fort curieux, qui donne sur notre profession, sur les révolutions qu'elle a subies, sur les diverses industries qu'elle met en mouvement une seule et unique source de renseignements, qui sont tous exacts et toujours intéressants.

S'il vous plaît de savoir comment se fonde un journal, comment il se fait, comment il se débite, ce qu'il coûte et ce qu'il rapporte, tous les détails en un mot de son organisation et de sa vie, lisez ce volume, il n'y en a pas de plus instructif; il est écrit d'un style rapide et amusant. Les journaux y ont, depuis une huitaine de jours, joint une foule de statistiques, bien faites pour étonner les lecteurs.

Oserai-je dire, pourtant, qu'à moins sens, il manque un chapitre à cet ouvrage si consciencieux et si bourré de renseignements. L'auteur a parlé avec compétence des transformations matérielles par lesquelles la presse a passé depuis un siècle, et qui ont fait d'elle en Amérique et en Europe une si extraordinaire machine féconde en résultats.

J'ai vu cette révolution, moi qui suis un des vétérans du journalisme contemporain, je l'ai vu commencer, grossir et déborder, si bien qu'aujourd'hui elle emporte toutes les résistances, et que nous sommes, à Paris, un petit nombre de vieux journalistes qui contemplons du bord les effets de cette inondation. Cette révolution, je n'oserais peut-être pas en parler dans un journal parisien; mais comme elle n'a pas encore, je me sache, atteint la province, je me sens plus à mon aise.

Il y eut un temps (et ce temps n'est pas si loin de nous, puisque j'en ai gardé la mémoire) et il eut donc un temps où le journal ne donnait aux annonces, aux réclames et aux boniments de toutes sortes que la quatrième page, qui était, selon la comparaison consacrée à cette époque, assimilée à un mur sur lequel on colle des affiches. La direction, ni la rédaction du journal n'en répondaient point; elles ne s'en souciaient même pas. On veillait simplement à ce qu'aucune de ces annonces ne choquât la pudeur publique.

Il arrivait parfois (au moment des annonces ou aux renouvellements de saison) que les annonces afflèrent jusque sur la troisième page; mais des dispositions typographiques particulières, prévenaient le public qu'il ne fallait pas confondre cette prose payée avec celle des écrivains attachés à la rédaction. Jamais on n'eût souffert qu'une réclame déguisée se glissât dans le corps du journal, sous le faux nez d'un article de fond ou d'une chronique. Quand on rendait compte d'un livre, d'une pièce de théâtre, d'un tableau, d'une exposition de céramique, d'une vente à l'hôtel Drouot, d'un bal chez une mondaine, que sais-je? on ne faisait pour l'instruction ou pour l'agrément du lecteur. Il pouvait être sûr que ces articles étaient l'expression d'une opinion vraie ou tout au moins d'une appréciation qui n'avait pas été achetée à beaux deniers comptants.

Cela était si véritable, qu'en ma jeunesse, j'ai vu une critique d'indignité d'esprit et de goût, qui occupait dans la critique une grande situation, absolument déconsidéré et disqualifié par ses confrères, parce qu'il était soupçonné de vendre ses jugements. Je dois ajouter, afin d'être véridique que, pour moi, je n'ai jamais en la preuve du fait, et que je l'ai toujours tenu pour faux; mais telle était alors la susceptibilité de la corporation qu'il suffisait d'un soupçon

La Sora, après une courte expérience, vit que s'il était facile de plaire au maître du logis, sa fille était moins aisée à conquérir. Il s'éleva tout de suite entre l'Italien et Claire une barrière de glace, une de ces barrières qu'il est inutile de vouloir renverser ou franchir, et Sora se tenant fort d'ores et déjà pour battu de ce côté, ne s'occupait plus que de diriger ses batteries du côté de Martel-Chauvey lui-même.

Il était, quand il voulait, gai, de cette gaieté de fantoche qu'ont tant d'Italiens, en qui revivent les Scaramouche, les Trivelin et les autres bouffons d'autrefois.

Avec ses histoires napolitaines qu'il n'imait plutôt qu'il ne les racontait, il eut bientôt autour de lui un petit cercle de joyeux compagnons qui se lardaient de jubilation pendant qu'il continuait imperturbablement ses récits. — s'arrêtaient parfois pour dire: « Ici, je vais gazer parce que ce ne serait pas convenable, dans le salon de M. Martel-Chauvey, de raconter cela comme sur la jetée du port de Naples. »

Si bien que le banquier, le prenant sous le bras, lui avait dit à l'oreille: — Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

— Dites-moi, cher monsieur, j'ai quelques amis... de joyeux compagnons, qui viennent passer la soirée chez une charmante amie à laquelle je serais heureux de vous présenter... Voulez-vous, demain, être des nôtres?

B. REYTAN. (A suivre.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 30 Décembre (45)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (I)

XLV

Ce n'était pas, non plus sans un sentiment — curieux d'abord, sympathique ensuite que Mary Percy avait trouvé sur son chemin ce beau garçon dont l'œil prometteur avait des flammes sombres.

Il était, en effet, superbe, cet Italien souple et mince dont la tête ressemblait à celles qu'on retrouve gravées sur des médailles romaines et qui « portait beau » avec l'aisance et la prestance un peu théâtrales de nos voisins de la péninsule.

Depuis son arrivée à Lyon, d'ailleurs, Mary était paisible du côté du cœur. Ce n'était pas son aventure avec Martel-Chauvey qui avait rien de passionnant. Elle traitait cela à la façon d'une affaire — non pas précisément d'une affaire — mais attendu que le banquier était aimable et facile — mais le cœur n'était pour rien dans une liaison où la sensation aussi manquait absolument.

— Il ne faut pas sourire, reprit-il en se rapprochant encore, — il ne faut pas sourire, parce que je vous dis des choses

qui sont vraies et qu'une femme ne doit pas se moquer d'un pauvre garçon qui lui donne son âme, son cœur, sa vie. — Oh! tant de choses que cela, fit-elle faiblement.

— Vous êtes si délicieusement belle... Dans mon pays, c'est de l'adoration qu'on a pour tout ce qui est beau... Alors... quand je vous ai vue, je me suis mis tout de suite à vous adorer.

— Mais, répondit-elle, en riant de ses petites dents blanches, mais dans mon pays à moi, mon beau monsieur, cela ne va pas si vite... D'abord, on est bien aise de connaître les personnes à qui on a affaire.

— Je n'ai personne pour me présenter à vous... Elle l'interrompit vivement: — Eh! s'idées tiers étaient ici, je ne vous écouterais pas... mais on peut se présenter soi-même.

— Le baron Angelo de Sora. Elle eut instinctivement comme un dépit de rencontrer quelqu'un qui lui fit supérieur par le sang, par la naissance... Mais Sora qui était d'une rare intelligence, se douta aussitôt du sentiment qui venait de faire passer une ombre sur son front.

— Mais, ajouta-t-il, en riant, je ne sais pas bien au juste où sont dispersés les morceaux de ma baronnie et je suis de la grande famille de ceux qui vivent comme l'oiseau sur la branche, au jour le jour, piteux quand vient l'hiver, brillant quand revient le printemps... Elle eut comme un soulagement de

qui sont vraies et qu'une femme ne doit pas se moquer d'un pauvre garçon qui lui donne son âme, son cœur, sa vie. — Oh! tant de choses que cela, fit-elle faiblement.

— Vous êtes si délicieusement belle... Dans mon pays, c'est de l'adoration qu'on a pour tout ce qui est beau... Alors... quand je vous ai vue, je me suis mis tout de suite à vous adorer.

— Mais, répondit-elle, en riant de ses petites dents blanches, mais dans mon pays à moi, mon beau monsieur, cela ne va pas si vite... D'abord, on est bien aise de connaître les personnes à qui on a affaire.

pour soulever de généreuses et imprudentes indignations.

On faisait alors des journaux de doctrine. Chacun y défendait, en se conformant à la ligne de la feuille, ses idées en politique, en religion, en art, en littérature, et personne ne songeait à tirer d'un article un autre profit que le prix dont il était payé à la caisse de la maison. J'ai connu la plupart des journalistes de l'ancien temps, je leur ai serré la main à tous; il n'y en a pas un seul qui ait consenti à transformer pour de l'argent, un article en réclame plus ou moins avouée.

Il y a eu encore beaucoup de cet acabit, restés fidèles à ces vieilles traditions de désintéressement et de loyauté. Il n'en faut pourtant pas douter: un souffle nouveau a détendu et amolli les raidiers de l'ancien journalisme. Un certain nombre de choses commencent à y être payées ouvertement, au grand scandale de ceux qui ont connu d'autres mœurs.

Avez-vous lu tout dernièrement une enquête qu'a poursuivie un de nos confrères sur le krach du livre? Vous avez pu y remarquer que la plupart des éditeurs interrogés sur les causes de ce krach, se sont plaints de la disparition de tout critique bibliographique dans les journaux d'aujourd'hui. Et il est vrai de dire, en effet, que, sauf un petit nombre d'exceptions très honorables, il n'y a plus dans les journaux d'aujourd'hui de ces articles qui étaient, sous ces diverses rubriques: *articles, bibliographie, romans, ou variétés*, l'honneur de la presse française; mais à qui la faute?

Un éditeur, un jour, est allé proposer à un journal rentier de lui faire, moyennant une somme de... un article de tôle, où le livre qu'il publiait serait comblé d'éloges. Le journal a accepté; l'article (c'était le premier du genre) a fait sensation et le livre s'est envolé. Mais d'autres journaux se sont dit: Nous serions bien bêtes de ne pas nous faire payer, nous aussi, comme notre confrère. Et nous avons vu les éditeurs se soulever.

Tout alla pour le mieux durant les premiers temps, le public n'était pas averti; il croyait à ces articles flamboyants, et ne se doutait point que les éloges qui y étaient prodigués avaient été payés à l'avance. Mais le temps a fait ses œuvres; ces articles à sensation ne firent plus sensation. Les éditeurs se dégoûtèrent de les payer; les écrivains, ayant soulevé leur dignité, ne voulurent plus en écrire, craignant qu'on ne regardât à leurs maîtres pour voir si elles n'étaient pas tachées d'argent. Et voilà comme a péri, dans un certain nombre de journaux, la critique des livres, qui était jadis si utile au public et si fructueuse à l'auteur.

Elle a été remplacée par des annonces de dix ou quinze lignes, dont le tarif est connu; et l'on assure que déjà un certain nombre d'éditeurs renâclent à payer même les annonces qui ne rapportent pas ce qu'elles coûtent.

Une critique a mieux résisté; c'est celle du théâtre. Et encore là, je commence à apercevoir des symptômes inquiétants. On assure que quelques directeurs paient à tel ou tel journal des mensurations, si bien que le malheureux critique est contraint (fut-il le plus honnête homme du monde) à des adoucissements d'expression et à des compromis de jugements, quand le hasard le contraint à parler d'un client.

Dans un demi siècle, si les choses vont de telle façon, la rubrique: *Théâtres* sera vendue, comme le bulletin de Bourse, comme le sport, comme l'hôtel Drouot, comme le reste, dans nos journaux parisiens... à moins pourtant que l'excès du mal n'amène une réaction salutaire.

Mais, pour le moment, je me fais l'effet de Marius sur les ruines de Carthage. Heureusement, ces ruines sont encore nombreuses et belles, et je ne suis pas seul à y rêver. Il y a encore, même parmi les jeunes gens, pas mal de journalistes vieux jeu. Il ne fallait que dix justes pour sauver Israël.

FRANÇOIS SARGEY.

Autour du Parlement

Paris, 29 décembre.

Les Frais de Justice

La commission des finances a nommé une sous-commission chargée d'examiner dans le plus bref délai possible la réforme des frais de justice. Cette sous-commission se

SEMAINE INDUSTRIELLE & Commerciale

SOIES ET SOIERIES

Nous sommes en plein dans la période du calme, et, jusqu'au 5 janvier, nous pouvons compter sur une entière pénurie de transactions. C'est le moment où chacun se relâche un peu de la rigidité des occupations ordinaires, pour songer davantage aux souhaits traditionnels. A Londres surtout, la vie commerciale et industrielle est complètement suspendue et, tout entiers aux réjouissances de la Christmas, nos bons voisins les Anglais oublient docks et comptoirs pour festoyer joyeusement.

Nous n'en sommes pas encore là cependant, mais il est bon de constater, et nous nous en félicitons, combien certaines coutumes anglaises tendent à s'acclimater parmi nous. — Le samedi 23 décembre, beaucoup de maisons, et non les moins importantes, ont donné congé à leur personnel; pour le lendemain du Jour de l'An, le mouvement sera beaucoup plus unanime encore et la fermeture sera générale. — Cela, pour la plus grande satisfaction de nos employés de soieries, pour qui les occasions de congés sont rares. Par contre, les malheureux ouvriers à la journée bénéficieraient de vingt-quatre heures de repos, mais devront modérer leurs réjouissances, le salaire du 2 janvier devant leur être retenu.

composé de MM. Boulanger, Le Cherbonnier, Faye, Trarieux, Dauphin et Loubet.

Les Droits sur le Pétrole

La commission sénatoriale des douanes a repoussé l'amendement Viette voté par la Chambre et a maintenu les chiffres de 48 fr. sur le pétrole brut, et de 24 fr. sur le pétrole raffiné précédemment votés par le Sénat.

Commission du Budget

La commission du budget se réunira de nouveau demain à une heure. Le président et le rapporteur lui demanderont d'autoriser le dépôt immédiat du rapport, sans quoi le douzième provisoire ne serait pas voté à temps et aucun impôt ne pourrait être perçu le 1er janvier.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 29 décembre.

La Chambre va terminer aujourd'hui la discussion du tarif général des douanes. Elle siégera encore demain pour le vote d'un douzième provisoire qui sera ensuite porté au Sénat; elle s'ajournera ensuite au lundi 4 ou mardi 5 janvier, pour reprendre ses travaux, puisque le gouvernement a décidé de ne pas clore la session.

SÉANCE DU MATIN

Paris, 29 décembre.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Floquet.

Le Tarif général des Douanes

La Chambre reprend la suite de la discussion du tarif général des douanes. On revient au numéro 374 bis (Fils de laine) qui avait été réservé et que le gouvernement propose de rédiger ainsi :

Fils de laine purs, simples, cardés à gras, provenant de l'éfilage de des tricots et tissus.

Sur la demande de la commission, ce projet n'est pas adopté.

On passe à la discussion des articles du projet de loi.

L'article 1er est adopté.

Sur l'article 2, M. Pallain, directeur général des douanes, demande à la Chambre de repousser, comme le Sénat, le paragraphe d'après lequel toutes les marchandises étrangères partant d'un point quelconque pour parvenir en France et empruntant momentanément dans leur parcours un territoire étranger seront exemptées à leur entrée en France des droits de douane et surtaxes à l'entrepôt.

La commission n'insiste pas : le paragraphe est supprimé.

On adopte le numéro 658, relatif aux sucres.

Au numéro 683 (Laines en masse d'Australie et du Cap), M. Dupuy-Dutemps réusit à faire ajouter « laines en peaux », comme l'a déjà fait le Sénat.

M. Dron fait, à son tour, voter l'exemption pour les laines des Indes.

Les articles 3 à 9 sont adoptés, après le rejet d'un amendement de M. Hurard.

Sur l'article 10, M. Burdeau soulève une assez loquace discussion en demandant l'admission temporaire pour les fils de coton de tous les numéros. M. Méline insiste, au contraire, pour le vote de la commission, d'après lequel l'exportateur doit déclarer le poids en coton de chaque numéro de fil simple ou retors entant dans le tissu, et le remboursement partiel du droit porte sur 90/90 des perceptions de coton correspondant aux quantités de coton exportées.

L'amendement Burdeau est finalement repoussé par 343 voix contre 157, et l'article 10 adopté, ainsi que les articles 11 et 12.

M. le ministre des finances demande à la Chambre d'approuver la perception d'un douzième provisoire, en attendant la discussion du budget.

La suite de la discussion est renvoyée à trois heures de l'après-midi.

SÉANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

On reprend la discussion du tarif des douanes.

M. Le Gavrian, sur l'article 13, développe un amendement tendant à modifier ainsi le sixième paragraphe : « L'admission temporaire est accordée au maître étranger, employé à la production des alcools purs à 90 degrés et au-dessus, et aux amidons et glucoses, destinés à l'exportation. »

L'amendement, combattu par M. Méline et soutenu par le gouvernement, est adopté par 263 voix contre 222.

Trois autres amendements analogues présentés par MM. Leydet, des Rotours et Adam sont repoussés.

Les Tissus de Soie

M. Burdeau demande l'admission temporaire pour les tissus de soie pure destinés à être teints ou gaufrés et ensuite exportés. Il faut refuser l'admission temporaire pour toutes les industries qui ne produisent que des marchandises destinées à l'exportation.

M. Jules Roche, ministre du commerce, appuie la proposition de M. Burdeau à laquelle se trouve intéressée l'existence de toute une catégorie d'industries, teinturiers, apprêteurs, gaufrisseurs qui sont nombreux, vingt-mille environ dans la région lyonnaise.

La proposition de la commission, si elle était adoptée, aurait pour résultat d'enlever leur travail à toutes ces industries. (Très bien !)

La Chambre n'a entendu refuser l'admission temporaire qu'aux objets fabriqués à l'étranger qui viendraient faire concurrence aux objets français. La limitation proposée est très étroite, puisqu'il n'est question que de tissus de soie pure, destinés à être teints, imprimés, apprêtés ou gaufrés. Il n'y a aucune raison pour ne pas décider qu'on fera exception pour ces tissus.

Le ministre prie la Chambre de sanctionner le vote du Sénat. (Applaudissements.) M. Fougère combat l'admission temporaire demandée pour les tissus de soie pure et qui risquerait, à son avis, de porter une atteinte considérable à notre exportation.

M. Burdeau dit que les ouvriers tisseurs sont d'accord avec les apprêteurs et les gaufrisseurs pour réclamer l'admission temporaire demandée par le gouvernement et par lui-même.

M. Couturier insiste pour que la Chambre adopte l'admission temporaire par un amendement.

La Chambre adopte cet amendement par 252 voix contre 245.

Les Raisins secs

M. Peytral propose d'ajouter les raisins secs à la liste des articles destinés à jouir de l'admission temporaire.

Cette proposition n'était pas adoptée, la France ne pourrait plus faire de vin de raisins secs.

Cette proposition est repoussée par 430 voix contre 90.

M. Félix Faure développe une disposition additionnelle portant que la présente loi sera appliquée le 1er février 1892. Il faut décider cette date, dès à présent, pour que chacun puisse être au courant des conditions dans lesquelles il sera appelé à vivre dans un mois.

Cette proposition, acceptée par le gouvernement et par la commission, est adoptée.

M. Graux rappelle qu'il a déposé une proposition tendant à accorder des primes à la culture des graines oléagineuses. Il dit que les primes de cette nature ne sont pas comprises dans le tarif des douanes, et par conséquent, il espère que lorsque sa proposition viendra en discussion, on ne lui opposera pas une fin de non recevoir.

VOTE DE L'ENSEMBLE

L'ensemble de la loi sur le tarif des douanes est mis aux voix et adopté par 396 voix contre 112 sur 508 votants.

La Chambre adopte divers projets d'intérêt local et s'ajourne à demain, à 3 heures.

La séance est levée à 6 h. 10.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 29 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat ajourne, après une courte discussion, le projet de loi sur les haras, et adopte à l'unanimité un projet de loi sur l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs, pour la publication des documents relatifs au nouveau tarif des douanes.

LE BUDGET

Le président ouvre la discussion générale du budget.

M. Girault (du Cher) dit que les impôts ne sont ni justes ni proportionnels. Pour remédier à cet état de choses, il faut favoriser l'organisation de syndicats, modifier la répartition des impôts, établir surtout l'impôt progressif sur les mutations et l'impôt sur la rente et mettre enfin un droit sur les titres.

M. Bavier prétend que le budget de 1892 n'est qu'un budget d'expédients qui, sous prétexte de réformes, compromet la situation financière de la France. Il ajoute qu'il

est étrange de voir proposer des dégrèvements quand le budget n'est pas même en équilibre. Les économistes sont fletives et la situation financière n'autorise aucun dégrèvement.

L'orateur critique principalement la réforme de l'impôt sur la grande vitesse.

M. Boulanger déclare que le budget se signale par la sincérité de ses évaluations. Les crédits additionnels diminuent d'année en année et on est arrivé à la clôture des budgets extraordinaires avant d'arriver à l'unité budgétaire.

Il y a encore un progrès à accomplir : c'est de faire rentrer dans le budget ordinaire le budget des ressources spéciales des budgets annexes.

En terminant, l'orateur demande au gouvernement de ne pas abuser des emprunts.

La séance, conclut M. Boulanger, la politique financière du gouvernement républicain ne mérite que des éloges.

La discussion générale est close.

M. Rouvier, ministre des finances, demande qu'en attendant le rapport sur le tarif des douanes, on vote les articles du budget relatifs à la dette et qui n'ont pas d'amendement.

Le Tarif des Douanes

M. Dauphin lit son rapport sur le tarif des douanes et demande qu'il soit discuté demain. (Assentiment.)

Séance demain, à une heure. La séance est levée à 7 heures.

Les Ouvriers des Tabacs

Paris, 29 décembre.

Le congrès des ouvriers des manufactures des tabacs a adopté aujourd'hui les résolutions suivantes :

1° Le congrès décide qu'il y a lieu de changer l'époque de l'inventaire et de le rapporter au mois de juin ou de juillet, que cet inventaire ne dure pas plus de huit jours, et que les travaux de toutes sortes faits pendant l'inventaire soient payés aux taux réguliers des travaux exécutés dans le courant de l'année.

2° Le congrès décide qu'il y a lieu de réformer les mesures d'hygiène dans tous les ateliers, que des salles de bains soient à la disposition des ouvriers et ouvrières, et que les hommes travaillant aux masses et au tamisage, ainsi que les ouvrières en état de grossesse, aient droit à deux bains par mois, les autres ouvriers à un bain; que les salles soient suffisamment éclairées et chauffées, et que des cabinets d'aisance soient à proximité.

Une délégation du congrès sera présentée demain au ministre des finances.

Le Crime du boulevard du Temple

Anastay est-il fou ?

Paris, 29 décembre.

Aujourd'hui, à défaut de nouveaux incidents dans l'instruction, on discute la question de savoir si Anastay était fou.

Son père dit oui : — Louis était très jeune; une de ses cousines qui se portait dans ses bras fit un faux pas et le laissa tomber sur la tête.

Il se produisit alors une violente hémorragie de l'oreille gauche et un docteur M. Astier, décédera le cas très grave. A la suite de cet accident, Louis resta sourd de l'oreille gauche.

Quelques années après, le docteur Garigou-Desarènes fut consulté à son tour. Ce ne fut qu'après une perforation du tympan que le spécialiste parvint à améliorer un peu l'infirmité de Louis.

Cette chute sur la tête, a probablement amené une fracture du « rocher », une fissure à la base du crâne ou une tumeur cérébrale qui s'est manifestée par des troubles visuels.

M. Anastay nous déclare ensuite que les troubles visuels de son fils furent remarqués pour la première fois à son admission à Saint-Cyr; Anastay fut sur le point d'être refusé à cause de cette infirmité; puis à Dijon au 27e de ligne, il écrivait à son père, qu'il était sujet à des insomnies, tout ce mal le faisait souffrir.

C'est cette atrophie dans la rétine qui l'a fait mettre en non activité, et enfin, dernier fait grave, le docteur Gayet, de Lyon, chargé d'examiner le sous-lieutenant, a formulé un diagnostic que nous reproduisons d'autre part, et qui conclut à la folie du jeune officier.

Enfin le docteur Galezowski, le célèbre oculiste, a reçu à son insu, le 12 décembre dernier, quelques jours après le crime, la visite de l'assassin. Anastay vint à la clinique de la rue Dauphine, sous le nom de Rey.

Nous donnons, à titre de curiosité, le diagnostic et la formule remise par le docteur à l'assassin :

Monsieur Rey, Diagnostic : *Amblyopie*. S'abstenir d'une manière absolue de tout alcool et tabac.

Prendre deux cuillerées à bouche par jour de la potion suivante :

Bromure de potassium..... 10 grammes Eau distillée..... 200 — Paris, 12 décembre 1891.

Signé : Dr GALEZOWSKI.

Cette maladie d'yeux est pour moi la cause des troubles cérébraux signalés chez mon fils par les docteurs de Lyon, MM. Meuret et Gayet.

M. Anastay, nous dit en nous reconduisant à l'hôtel, j'ai toujours eu l'idée que mon fils mourrait fou ou aveugle.

Le docteur Galezowski ne croit pas à la folie : — L'amblyopie, nous dit-il, est un mot vaste qui comprend tous les troubles de la vue. L'amblyopie peut être toxique, nicotinique ou alcoolique. Chez Rey, — ou Anastay, puisque Anastay il y a, — nous n'avons pu établir d'une façon évidente à quelles causes était due sa maiaide.

Nous mettons le docteur au courant des bruits tendant à faire croire que l'assassin est fou et que les troubles visuels qu'il ressent proviendraient de troubles cérébraux.

Jamais, nous déclare formellement le docteur, car dans ce cas, on constate une inflammation du nerf optique, nous l'aurions vu immédiatement et nous n'aurions pas mis comme diagnostic « amblyopie », mais *névrite optique*, ces deux maladies ont leur siège dans le cerveau. Le mal dont se plaint l'assassin n'a aucun rapport avec ces maladies, le doute est impossible.

Quant à la famille Dellard, elle est de l'avis du docteur.

Cet ignoble gréguin, dit M. Dellard, n'a jamais, dans toutes les circonstances où je me suis trouvé avec lui, montré qu'il n'avait pas sa raison.

Dites bien haut — et je vous autorise à le dire — qu'il n'est pas fou.

Il n'a été recommandé par les époux Caboret, je l'ai fait engager au 27e régiment de ligne en garnison à Dijon. Il y était pour ainsi dire exempt de service. Le commandant à qui je l'avais adressé s'était montré pour lui d'une bonté extrême, lui facilitant tous les moyens pour se préparer aux examens de Saint-Cyr. J'ai reçu ce matin une lettre de ce commandant qui est épouvanté de l'acte infâme commis par le misérable.

Anastay a été reçu à Saint-Cyr dans un assez mauvais rang.

Pour la première fois alors, ma pauvre mère l'invita à sa table. On fête son entrée à l'école. Il fut plein d'attentions, et à tout instant parlait de reconnaissance.

Aux examens de première année, il descendit de soixante rangs environ. Ma mère l'invita une seconde fois à dîner. Je reprochais à Anastay de n'avoir pas travaillé, et l'engageai très vivement à rattrapper, par un travail opiniâtre, le temps perdu.

Un an après, il sortit de l'école presque le dernier. Il ne s'en est fallu que de quelques rangs qu'il ne fût « séché », c'est à dire obligé de retourner au régiment terminer son congé.

Pour la troisième fois, il vint s'asseoir à la table de ma mère. Je manifestais à cet homme mon mécontentement, en insistant sur ceci : c'est que je n'avais l'habitude de recommander que des travailleurs.

Il me promit de dissiper la mauvaise impression que j'avais de lui.

Il s'en alla à Modane et je reçus de lui une carte de visite au nouvel an, je lui renvoyai la mienne. Il a prétendu le contraire. C'est faux, car je tiens une rigoureuse comptabilité de toute ma correspondance.

Depuis sa sortie de Saint-Cyr, je ne l'ai revu qu'une fois, mais arrêté. C'était l'assassin de ma mère.

Il n'est pas fou

Je vous le répète, il n'est pas fou. Jamais — et cela m'aurait frappé — il n'a donné un signe quelconque de dérangement d'esprit. C'était un cocu, un coureur de femmes, criblé de dettes et ne faisant que des escroqueries. Si on le déclarait fou il n'y aurait plus de justice. D'ailleurs, il n'est pas fou. Il avait tout sa raison quand il a tué.

Il faut qu'il paye, n'ayant pas eu le courage de se tuer. C'est à l'échafaud qu'il ira comme Géomay, qui lui n'était qu'un congé. Etre fusillé, ce serait trop d'honneur.

Ah! dites très haut, répéta M. Dellard, que ce misérable n'est pas fou.

M. Gévelot, pendant cette conversation, remuait la tête et signe d'assentiment. On sait que c'est à lui qu'on doit les aveux de l'assassin, car les agents de la sûreté s'étaient déclaré dans l'impossibilité de les obtenir.

Anastay, ajouta M. Gévelot, n'est pas fou. Il a agi dans la plénitude de sa raison. Le lendemain du crime, nous avons, M. Dellard et moi, remis à la police une liste de noms parmi lesquels figurait celui d'Anastay. Les agents, en voyant qu'il était officier, ont-ils rejeté immédiatement toute suspicion de crime? C'est possible. Toutefois, est-il que peu de temps après, l'agent chargé des recherches retrouva le même nom chez un ancien concierge du no 6 de la rue des Filles-du-Calvaire.

Aussitôt M. Dellard s'écria : « C'est l'assassin ! »

J'ai demandé à Anastay pourquoi il n'avait pas essayé au moins de se suicider.

— Je n'y ai pas pensé, a-t-il répondu.

— Croyez-vous, lui demandâmes-nous, qu'il ait un complice.

— Un complice? Non, mais peut-être bien un confident. J'ai d'ailleurs donné à M. Poncet, juge d'instruction, une adresse où il recueillera d'utiles indications.

Mon désir le plus ardent c'est que justice soit faite et le plus rapidement possible. S'il y a un complice, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'il soit arrêté.

On a parlé d'une serviette. Eh bien ! il devint en avoir une. Les déclarations de l'employé du Bazar de Lyon sont formelles et je le crois plutôt que l'assassin. Celui-ci veut sauver une autre personne.

L'ENQUÊTE A LYON

L'enquête à Lyon a été close hier. Dans la soirée, M. Vial, juge d'instruction, a adressé à son collègue de Paris, M. Poncet, son rapport sur l'affaire, accompagné d'un volumineux dossier.

Ce dossier renferme notamment les cahiers qu'Anastay possédait à Saint-Cyr et qu'à son départ de Lyon il avait confiés à son colonel, et trois coupes à lame courte et fixe, semblables à celui que l'assassin a jeté dans une bouche d'égoût le crime commis.

On a pu se procurer ces coupes au Grand-Bazar, grâce aux indications d'Anastay qui en a dessiné le modèle.

Ces armes, dont nous avons donné la description, quoique petites, capables de faire de profondes blessures; il est heureux qu'une cause indépendante de sa volonté ait empêché le misérable d'en faire usage.

UN DRAME DANS UNE PRISON

Assassin d'un gardien et d'un détenu. — Audacieuse évasion

Montpellier, 29 décembre.

La maison d'arrêt de Montpellier a été, cette nuit, le théâtre d'un drame. Le gardien Lambert, ayant été appelé par un détenu nommé Saumade, condamné à vingt ans de détention par un arrêt de la cour d'assises dans sa dernière session, a été étranglé par celui-ci.

Saumade, après avoir commis son crime, s'empara des clefs du gardien et ouvrit les cellules de quatre autres détenus. Les prisonniers gagnèrent la rue en passant par la passerelle du Palais de Justice.

Au réveil, ce matin, l'absence du gardien Lambert fut remarquée; on fit immédiatement une ronde et on trouva le cadavre de Lambert, portant au cou la marque des mains de l'assassin.

Aux barreaux de la double porte intérieure de cette même cellule était suspendu le corps d'un détenu qu'on suppose avoir été tué par les complices de l'évasion, sur son refus d'y prendre part.

Toutes les autorités sont sur les lieux et commencent leur enquête.

DERNIÈRE HEURE

Montpellier, 29 décembre.

Saumade ne serait ni l'instigateur ni l'auteur du crime hideux commis à la maison d'arrêt.

Le coupable est un nommé Martin, condamné aux dernières assises à huit ans de travaux forcés.

Saumade est très calme et attend son transport en Nouvelle-Calédonie.

La gendarmerie est sur les traces des évadés.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Oullins. — Un naufrage. — La nuit dernière, un bateau à laver amarré sur le Rhône, appartenant à M. Durand, maître de plate à Oullins, a sombré.

Il n'y a pas eu d'accident à déplorer.

Grivors. — Mort subite. — Mme Victorine Annequin est morte subitement ce matin dans son domicile.

Elle n'était âgée que de 36 ans.

Convocation. — Les conscrits de la classe 1871 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu demain soir, à 8 heures, café Joly, place Neuve, afin de nommer une commission pour l'organisation d'un banquet.

LOIRE

Saint-Pierre. — Accident de mine. — Le nommé Pierre Legouet, mineur, rue du Puy, 45, a été blessé en renversant une benne sur un remblai, au puits Montmartre, no 4. Il a eu deux doigts de la main gauche brisés.

Saint-Chamond. — Attention aux mœurs avec violence. — S'il est un triste personnage, c'est le nommé Martin, boucher à Saint-Chamond, marié.

Mme G... a tenté d'abuser d'elle en emportant la violence, et duit sa retirer effrayé par les cris de sa victime.

Ce n'est pas la première fois que cet individu commet de pareils actes; il a déjà été condamné il y a quelques années pour le même motif.

Dernièrement encore, il faisait ses 28 jours en qualité de maréchal des logis d'artillerie, à Clermont.

Pour des faits analogues, il passa devant le conseil de guerre et fut acquitté, la plaignante n'ayant pas une réputation des meilleures.

Il y a trois jours qu'il est de retour à St-Chamond, et son amour du fruit défendu le fera cette fois passer aux assises.

À 2 heures, il était conduit à St-Etienne, après avoir fait les vœux à St-Etienne.

Rive-de-Gier. — Vol. — Hier matin, le nommé Henri Barroux, âgé de 16 ans, a été surpris sur la place du marché au moment où il froissait des articles de mercerie au préjudice du sieur Chirat, marchand forain, demeurant à la Madeleine.

Il a été conduit à St-Etienne pour être remis à la disposition du parquet.

Trouvée malade. — Hier au soir, vers 7 heures 1/2, le nommé Emile Auglivier, âgé de 48 ans, cordonnier, rue des Verchères, a été trouvé malade près de la maison Bayon, rue des Verchères, par M. Moret, qui l'a fait transporter à son domicile.

Le docteur Pitot qui a visité ce malheureux, a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu de notre ville, où il a été admis d'urgence. Il est mort ce matin vers 8 heures.

Roanne. — Incendie. — Hier, vers 6 heures 1/2 du soir, un incendie a complètement détruit un atelier de menuiserie situé impasse des Jardins, près la rue Saint-Alban, et appartenant au sieur Garrivier.

Cet atelier renfermait un outillage complet, ainsi que différentes pièces de bois, ont été brûlés.

Assistés l'arme donnée, les pompes de la ville se sont rendues sur les lieux du sinistre et ont inondé le foyer d'incendie.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élevaient à 1,000 fr.

DROME

Valence. — Réception du Premier de l'An. — A l'occasion du 1er janvier, M. le préfet recevra les autorités et corps constitués de 9 à 10 heures du matin.

Probité. — M. Ferlin, juge au tribunal de Valence, a déclaré au commissariat de police avoir découvert un portefeuille contenant certaines valeurs et une somme importante d'argent; il le tient à la disposition de son propriétaire.

M. Albert Fugier, entrepreneur de serrurerie, se trouvant dernièrement au café de France, laissa pargemécher de son portefeuille un billet de 100 fr. Ce billet fut trouvé par le garçon de l'établissement, M. Marius Duc, qui s'empressa de le restituer à son propriétaire. Nos félicitations à cet honorable employé.

Arrestation. — Le nommé François Laurent, âgé de 58 ans, auteur d'un vol au préjudice de la nommée Marie Michelas, âgée de 30 ans, a été, sur la plainte de la victime, mis en état d'arrestation et à la disposition de M. le procureur de la République.

Romans. — Tribunal de commerce. — Ainsi que nous l'avions prévu, le nombre des votants aux élections consulaires de dimanche dernier, a été encore inférieur à celui du premier tour.

Sur 1,800 électeurs inscrits dans le canton de Romans, 95 seulement ont pris part au vote.

Voici les résultats de notre ville : Juvin, 21 voix; Chabert, 91; Royannez, 86.

Les résultats des autres cantons de l'arrondissement ne sont pas encore parvenus. Cette abstention générale est très regrettable à tous les points de vue.

Faux bruit. — Le bruit a couru ces jours derniers, qu'au 15 janvier prochain, un des bataillons du 75^e régiment d'infanterie quitterait notre ville, à cause du retard apporté à la construction de deux ailes de bâtiment à la caserne Bon.

Ce bruit est faux. L'importance stratégique de notre ville ayant été reconnue par M. le gouverneur de Lyon lui-même, l'autorité militaire ne songe nullement à dégarnir Romans de sa garnison.

Nous espérons cependant que la municipalité fera tout ce qui dépendra d'elle pour activer les formalités préliminaires à la construction des nouvelles casernes.

Police. — M. Daudé, brigadier de police, vient d'envoyer à M. le maire sa démission de brigadier. Il sera probablement remplacé par l'agent Samel.

Mort subite. — M. Court, négociant en quincaillerie, âgé d'environ 75 ans, demeurant rue Mathieu-de-Dreux, a été trouvé mort ce matin dans son lit.

M. Court a probablement succombé à une attaque d'apoplexie.

Bourg-de-Péage. — Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que le jeune et habile praticien, M. Jassoud, docteur en médecine à Romans, vient d'être nommé médecin cantonal dans notre ville.

Echos universitaires. Un concours général est institué par arrêté du 17 décembre 1891, provisoirement et à titre d'essai pour 1892, entre les élèves de l'enseignement moderne des lycées et collèges.

M^{lle} Peillon, de Saint-Él, est nommée directrice à Jarnioux, en remplacement de M^{lle} Berthouard.

M^{lle} Revol, de Fleurioux-sur-l'Arbresle, est nommée à Saint-Bel.

M^{lle} Fournier, d'Oingt, est nommée à Fleurioux-sur-l'Arbresle.

M^{lle} Vulpas, stagiaire à Tarare, est nommée à Oingt, en remplacement de M^{lle} Fournier.

On nous annonce pour jeudi une expérience scientifique et publique d'un appareil respiratoire, sans pompe à air extérieur, pour sauvetage en cas d'incendie et airs viciés, soit pour usines, produits chimiques, puits, fours, caves, etc., qui aura lieu demain jeudi, à deux heures, dans l'emplacement de la rue Grégoire, près la rue Ferrandière.

L'expérience portera sur la fumée de chiffons et de soie, le gaz sulfureux, le sulfhydrate d'ammoniaque et le gaz d'éclairage.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 DÉCEMBRE

Le conseil municipal s'est réuni hier à huit heures et demie sous la présidence de M. Gaillaton, maire, et a continué la discussion du budget de 1892.

M. Bessières dit que la ville, au lieu de payer des loyers pour les bureaux de la voirie, pourrait peut-être avoir des locaux lui appartenant.

M. Gaillaton dit que l'administration s'est préoccupée de la question, mais elle voudrait que les bureaux de la voirie fussent à proximité de l'Hôtel de Ville. Elle s'occupe de la proposition qui lui est soumise.

En réponse à une pétition adressée au conseil municipal, une augmentation de 12,300 fr. est votée pour les traitements des cantonniers, traitement qui sera élevé, pour les cantonniers de première classe, à 1,260 fr., et ceux de deuxième classe à 1,140 fr.

M. Colliard trouve bien élevé le chiffre des dépenses de la voirie vicinale et demande si la commission des finances a contrôlé la participation du département à ces dépenses.

M. Debato répond que ce chiffre est imposé par le conseil général, auprès de qui il faudrait protester.

M. Koch propose de voter un crédit inférieur à celui de la commission afin d'obtenir la répartition des dépenses de la voirie vicinale.

M. Bouillon dit que dans ce cas il faudrait autant les supprimer.

Après cette discussion, le budget de la voirie vicinale est voté tel qu'il est proposé par la commission des finances.

Dépenses militaires. Par suite du départ des bataillons de chasseurs qui a sensiblement réduit l'effectif des troupes casernées, le conseil réduit de 90,000 à 80,000 francs les frais de casernement des troupes de la garnison logées dans les bâtiments militaires.

Instruction publique. M. Bessières ne voudrait pas voir diminuer les frais relatifs aux fournitures scolaires; on ne saurait trop encourager l'Instruction publique.

Sans critiquer le chiffre proposé, il proteste contre l'esprit qui a dicté cette économie mal placée.

M. Augagneur. — Il n'y a pas d'économie systématique, mais cette diminution provient de marchés spéciaux et peut être réalisée grâce à des rabais d'adjudication très importants.

M. Méry trouve que le rabais de 40/0 demandé par la commission est exagéré.

M. Lavigne. — Si l'administration a accepté le rabais de la commission, c'est parce que les instituteurs, connaissant le chiffre élevé du crédit, se laissaient aller trop facilement à réformer des livres, susceptibles de pouvoir servir encore.

M. Charpentier appuie la proposition de la commission; il voudrait voir éviter toute espèce de gaspillages.

M. Bessières demande un crédit de 95,000 francs, au lieu de celui de 85,000 francs proposé par la commission.

M. Gaillaton reconnaît qu'il y a des abus qu'il faut éviter.

Sur cette observation, le conseil réduit le chiffre des fournitures scolaires à 85,000 francs.

Un crédit de 500 francs est voté pour l'organisation d'un cours municipal de solfège qui sera professé dans les locaux du Conservatoire.

L'Ecole de Tissage. M. Colliard trouve que l'école de tissage ne rend aucun service à la ville, l'industrie mécanique se fait en dehors de Lyon, et par conséquent l'école n'est utile qu'aux ouvriers qui vont travailler dans les départements voisins.

M. Collet répond que le directeur et les professeurs ne demandent de grands services et qu'en les augmentant on rémunérera justement leur dévouement.

M. Gaillaton croit qu'il y a une coterie qui déclare que l'école de tissage est un danger, mais que cet établissement, quoi qu'on en dise, rend de véritables services et qu'il serait ridicule de refuser l'augmentation demandée.

M. Colliard ne veut pas répondre aux insinuations malveillantes de M. le maire et proteste toujours contre le traitement accordé.

Malgré ces observations, une augmentation de 1,000 francs est votée pour le traitement du directeur de l'école de tissage, en vue de la rémunérer de ses cours supplémentaires.

M. Deschamps fait alors remarquer que l'on n'est pas en nombre suffisant pour délibérer.

M. Gaillaton répond : « Nous travaillons bien mieux. »

Belles-Lettres, Sciences et Arts. M. Faure proteste contre le refus, par la commission, de la subvention qui était jusqu'ici accordée à la Société botanique.

M. Bessières honore et voudrait protéger le plus possible la société botanique n'a pas fait de sa publication. Elle a rendu de grands services. Dans ces conditions, il conviendrait peut-être de refuser le crédit concédant à cette société un local pour ses réunions.

M. Gaillaton fait remarquer que cette subvention est un vestige des anciens crédits accordés aux sociétés scientifiques et littéraires.

Après cette longue discussion, M. le maire, sur le point de mettre la question aux voix, s'aperçoit que le vote n'est pas possible (il n'y a plus que quatre conseillers en dehors du bureau), il renvoie le vote à la prochaine réunion du conseil et lève la séance à 10 h. 3/4.

NOS THÉÂTRES

THÉÂTRE-BELLECOEUR. — « Surcouf »

Il fallait bien mettre à la scène le fameux héros de Saint-Malo, Robert Surcouf. Aussi bien aurait-ce pu être excellent prétexte à un drame militaire. Les combats navals, les coups de fusils et coups de canon se prêtent admirablement à cette adaptation.

Planquette, sans doute parce qu'il s'intéressait à cet autre Robert, a préféré traduire la chose en opérette.

Si nous y avons gagné quelques airs à boire, quelques airs à se battre, quelques duos et quelques chœurs de plus, nous y avons gagné surtout la présence de M^{lle} Edeline qui, dans le pantalon du mousse Flagolet, est absolument charmante — Voilà déjà qui nous fera beaucoup pardonner à celui que, même après Surcouf, — surtout après Surcouf, — je m'obstinerai à appeler l'auteur des *Cloches de Corneille*.

L'intrigue de Surcouf est d'une simplicité assez enfantine. Le hardi corsaire qui est parti courir les aventures pour mériter la main d'une jeune fille qu'il aime, revient riche et glorieux. Mais au moment où il va être heureux, un rival, un Anglais, profite d'une brusque déclaration de guerre pour l'enlever, l'embarquer et le conduire prisonnier dans un certain château anglais où par hasard, se trouvent réunis tous nos héros ainsi que l'équipage de Surcouf, parti à sa recherche.

Après une scène fort drôle, une entrée de matelots déguisés en marquis siciliens, et qui chantent un duo tout à fait amusant, Surcouf se sauve — naturellement — on le poursuit avec des frégates et des vaisseaux à trois mâts; mais il lance des loupes de mer à l'abordage, et il est vainqueur, après une série redoutable de détonations, fusillades, canonnades et pétarades à donner la chair de poule.

Les enfants — et peut-être aussi leurs parents, iront, pendant ces fêtes, goûter un plaisir divin à entendre et voir de si belles choses dont je me hâte de proclamer que la mère peut, sans la moindre espèce d'inconvénient, permettre la lecture à sa fille.

Nigri s'y donne beaucoup de peine pour se hausser au ton d'un héros de drame; lorsqu'il redevient lui-même, il retrouve aussitôt son succès habituel.

Belliard est épine dans le rôle d'un matelot d'un naturalisme étonnant: c'est à lui et à M^{lle} Edeline que revient tout le succès de la soirée, — sans oublier cependant Mey et Durozel, fort amusants dans deux rôles de moindre importance.

Ma fiancée de Surcouf, c'est M^{lle} Montbars, une belle personne que j'aurais mieux aimé moins sculpturale et de meilleure humeur. M^{lle} Belliard a joué, avec une rondeur qui ne diminue pas, le rôle d'une dame assez excentricquement joviale; — enfin, deux ballets gentiment montés; — le second surtout, un ballet de matelots, qui a eu les honneurs du bis, méritent d'être signalés.

La mise en scène est soignée comme c'est l'habitude chez M. Verdellet, — et cette opérette de Jour de l'An, donnera le temps de monter avec soin le *Petit Duc*.

Et la musique? — Je ne vous en ai donc pas parlé? Je vous ai cependant dit qu'il y avait un joli duo chanté par Edeline et Belliard. Eh bien, comme dans le répertoire courant, vous avez entendu déjà tout le reste de cette partition où la quantité remplace trop souvent la qualité, je crois que vous connaissez tout ce qu'il y a à retenir de ces quatre tableaux. P. B.

Le docteur Trévoix et M. Cousin, commissaire de police du quartier, furent aussitôt informés du drame.

Le médecin vint prodiguer ses soins aux blessés; le magistrat ouvrit une enquête, interrogea les victimes et le meurtrier.

Les blessures reçues par M^{lle} Gonnat et M^{lle} Chevalier ne paraissent pas dangereuses, les balles toutefois sont restées dans les chairs.

Le docteur apposa un pansement provisoire, banda les plaies et obligea les blessées à se coucher, car l'émotion, résultant de la tentative criminelle dont elles avaient été victimes, leur avait certainement causé plus de mal que leurs blessures, et renvoya au lendemain l'extraction des projectiles.

Bournes, lui, fut aussitôt placé sur un brancard et transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le meurtrier. A l'hôpital, où il reçut la visite de M. Cousin, Bournes refusa de parler. Malgré ses efforts, le magistrat ne put lui arracher une seule parole, ce fut M^{lle} Gonnat qui fit connaître le mobile auquel avait obéi le meurtrier.

Bournes passait pour un très honnête homme. Marié, père de trois enfants, dont le plus âgé a cinq ans et le plus jeune neuf mois, il était très rangé et travaillait régulièrement. Il y a un mois, c'est-à-dire au moment où il fit la connaissance de M^{lle} Gonnat, son caractère s'assombrit, mais sa femme, n'en sachant la cause, n'y fit pas autrement attention.

Cette malheureuse, que l'incarcération de son mari plongea dans la misère, a su le malheur qui la frappait d'une assez singulière façon. Bournes, nous l'avons dit, avait quitté son domicile samedi soir. Dimanche, il n'était pas encore rentré; quoique très inquiète sa femme patienta, ce ne fut que le lendemain qu'elle se rendit au commissariat de police pour faire rechercher son mari. On lui conseilla d'aller à l'Hôtel-Dieu voir si on ne l'y avait pas transporté.

La pauvre femme y courut, et la première chose qu'elle vit en entrant fut le corps sanglant de son mari, que les gardiens de la paix transportaient justement à ce moment de la salle des visites à la salle Saint-Louis.

Hier soir, deux agents de la Sûreté sont venus chercher Bournes, dont l'état n'a rien d'alarmant, et l'ont emmené à la prison St-Paul.

Le meurtrier a été provisoirement placé à l'infirmerie de la prison, où il demeurera jusqu'à la cicatrisation complète de ses plaies. Il sera ensuite soumis au régime commun à tous les prévenus avant leur comparution devant la cour d'assises.

Depuis quelque temps, il ne se passait pas de jour que l'on ne signale un ou plusieurs vols avec effraction commis soit dans le centre, soit dans les faubourgs de Lyon. Emu par les plaintes nombreuses qu'il recevait, M. Ramondé, chef de la Sûreté, lança ses meilleurs agents à la recherche des coupables.

L'enquête ouverte a abouti. Hier soir, les agents ont arrêté cinq individus dont plusieurs sont repris de justice, convaincus d'avoir participé aux vols dont il est parlé plus haut.

Ces gens sont les nommés Julien Donkè, âgé de 27 ans, dessinateur, sa maîtresse, Benoîte Bonnet, demeurant 24, montée de la Grand-Côte; Joseph Grivet, bûcher de dessins, 49 ans, demeurant au cours de la Pizay, et François Boissac, âgé de 41 ans.

Une perquisition opérée au domicile de ces individus a amené la découverte de quantité d'objets provenant de vols. Chez Létievant qui paraît être le chef de la bande, les agents ont saisi une véritable attirail de cambrioleur: pinces-monseigneur, pressons, limes, cire pour prendre les empreintes.

Létievant, grand, beau garçon, toujours mis avec élégance, jouissait d'une excellente réputation dans le quartier, aussi son arrestation a-t-elle causé une vive surprise.

LES SUITES D'UNE IMPRUDENCE. Un accident dû à une imprudence et qui a failli coûter la vie à plusieurs ouvriers, est arrivé hier soir aux Charpenay.

Dans la soirée, cinq égoutiers travaillaient dans un égout, situé entre la rue de Baraban et la place de la Bascule. Vers huit heures, les ouvriers de la fabrique de produits chimiques Cleyette jeune, sans s'être au préalable inquiétés de savoir si l'égout était occupé ou non, ouvrirent une vanne et lâchèrent dans l'égout des torrents d'eau et de vapeur.

Les malheureux égoutiers, à demi suffoqués par l'eau, essuyèrent par le gaz et aveuglés par la vapeur, des échauffures gagnant une bouche pour remonter à la surface.

Malheureusement, leur lampe s'éteignit et ils ne purent retrouver leur chemin.

Ils appelèrent au secours et avec leurs voix frappèrent sur la voûte pour attirer l'attention.

Des passants entendirent leurs appels, comprenant de suite quel danger couraient les ouvriers, ils coururent au dépôt des pompes, voisin, chercher des cordes et une échelle qu'ils descendirent dans l'égout par la bouche située sur la place de la Bascule.

Deux minutes après, les cinq ouvriers étaient remontés à la surface. Il était temps que les secours arrivassent; deux des ouvriers, les sieurs Duirat, demeurant rue Bellecombe, et Devisi, demeurant rue Louis-Guérin, à demi-asphyxiés se soutenaient à peine.

Les malades furent emmenés dans un café voisin où leur fit prendre un cordial, et après quelques instants de repos, reconduits chez eux.

Le commissaire de police de Villeurbanne, informé de cet accident, qui aurait pu devenir une catastrophe, a enjoint aux industriels de prendre leurs mesures pour éviter le retour de semblable imprudence.

Le Drame

Il était à ce moment une heure de l'après-midi, M^{lle} Gonnat n'était pas chez elle, elle achevait de dîner chez sa propriétaire, M^{lle} Chevalier, en compagnie d'un autre locataire, M. Guillot, maçon.

Très calme, du moins en apparence, Bournes se présenta et demanda à voir M^{lle} Gonnat. On le fit entrer et la jeune fille le presenta à ses hôtes.

Pendant quelques minutes les quatre personnes causèrent très tranquillement de choses insignifiantes, puis Bournes prétextant un malaise se leva et se dirigea vers la porte disant qu'il allait revenir.

Il était déjà sur le seuil, lorsque se retournant brusquement, son revolver au poing, il fit feu à deux reprises sur M^{lle} Gonnat. Atteinte simultanément au bras et à la cuisse droite, la pauvre fille tomba à terre en poussant un cri déchirant. Sans calculer le danger, M^{lle} Chevalier s'élança sur le meurtrier qui, faisant feu une troisième fois, lui logea une balle dans le bras droit.

Toute cette scène, au cours de laquelle Bournes n'avait pas prononcé un seul mot, n'avait duré que quelques secondes. Les deux femmes affolées et M. Guillot que la vue de l'arme avait absolument terrorisé, réussirent malgré leur effroi, à repousser Bournes et à se sauver dans les escaliers.

Les voisins déjà avertis par les détonations, les recueillirent chez eux, puis montèrent chez M^{lle} Chevalier, où le meurtrier était resté. Ils le retrouvèrent, étendu à terre, baigné dans son sang.

Décidé à se donner la mort, cet individu s'était d'abord tiré trois coups de revolver dans la région du bas-ventre, mais les balles s'étaient perdues dans les vêtements, le gilet seul avait été traversé.

Abandonnant son arme, désormais inutile, Bournes s'était alors frappé dans la face avec un couteau à deux tranchants, trouvés sur la table de M^{lle} Chevalier.

Les blessés. Le docteur Trévoix et M. Cousin, commissaire de police du quartier, furent aussitôt informés du drame.

Le médecin vint prodiguer ses soins aux blessés; le magistrat ouvrit une enquête, interrogea les victimes et le meurtrier.

Les blessures reçues par M^{lle} Gonnat et M^{lle} Chevalier ne paraissent pas dangereuses, les balles toutefois sont restées dans les chairs.

Le docteur apposa un pansement provisoire, banda les plaies et obligea les blessées à se coucher, car l'émotion, résultant de la tentative criminelle dont elles avaient été victimes, leur avait certainement causé plus de mal que leurs blessures, et renvoya au lendemain l'extraction des projectiles.

Bournes, lui, fut aussitôt placé sur un brancard et transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le meurtrier. A l'hôpital, où il reçut la visite de M. Cousin, Bournes refusa de parler. Malgré ses efforts, le magistrat ne put lui arracher une seule parole, ce fut M^{lle} Gonnat qui fit connaître le mobile auquel avait obéi le meurtrier.

Bournes passait pour un très honnête homme. Marié, père de trois enfants, dont le plus âgé a cinq ans et le plus jeune neuf mois, il était très rangé et travaillait régulièrement. Il y a un mois, c'est-à-dire au moment où il fit la connaissance de M^{lle} Gonnat, son caractère s'assombrit, mais sa femme, n'en sachant la cause, n'y fit pas autrement attention.

Cette malheureuse, que l'incarcération de son mari plongea dans la misère, a su le malheur qui la frappait d'une assez singulière façon. Bournes, nous l'avons dit, avait quitté son domicile samedi soir. Dimanche, il n'était pas encore rentré; quoique très inquiète sa femme patienta, ce ne fut que le lendemain qu'elle se rendit au commissariat de police pour faire rechercher son mari. On lui conseilla d'aller à l'Hôtel-Dieu voir si on ne l'y avait pas transporté.

La pauvre femme y courut, et la première chose qu'elle vit en entrant fut le corps sanglant de son mari, que les gardiens de la paix transportaient justement à ce moment de la salle des visites à la salle Saint-Louis.

Hier soir, deux agents de la Sûreté sont venus chercher Bournes, dont l'état n'a rien d'alarmant, et l'ont emmené à la prison St-Paul.

Le meurtrier a été provisoirement placé à l'infirmerie de la prison, où il demeurera jusqu'à la cicatrisation complète de ses plaies. Il sera ensuite soumis au régime commun à tous les prévenus avant leur comparution devant la cour d'assises.

Depuis quelque temps, il ne se passait pas de jour que l'on ne signale un ou plusieurs vols avec effraction commis soit dans le centre, soit dans les faubourgs de Lyon. Emu par les plaintes nombreuses qu'il recevait, M. Ramondé, chef de la Sûreté, lança ses meilleurs agents à la recherche des coupables.

L'enquête ouverte a abouti. Hier soir, les agents ont arrêté cinq individus dont plusieurs sont repris de justice, convaincus d'avoir participé aux vols dont il est parlé plus haut.

Ces gens sont les nommés Julien Donkè, âgé de 27 ans, dessinateur, sa maîtresse, Benoîte Bonnet, demeurant 24, montée de la Grand-Côte; Joseph Grivet, bûcher de dessins, 49 ans, demeurant au cours de la Pizay, et François Boissac, âgé de 41 ans.

Une perquisition opérée au domicile de ces individus a amené la découverte de quantité d'objets provenant de vols. Chez Létievant qui paraît être le chef de la bande, les agents ont saisi une véritable attirail de cambrioleur: pinces-monseigneur, pressons, limes, cire pour prendre les empreintes.

Létievant, grand, beau garçon, toujours mis avec élégance, jouissait d'une excellente réputation dans le quartier, aussi son arrestation a-t-elle causé une vive surprise.

LES SUITES D'UNE IMPRUDENCE. Un accident dû à une imprudence et qui a failli coûter la vie à plusieurs ouvriers, est arrivé hier soir aux Charpenay.

Dans la soirée, cinq égoutiers travaillaient dans un égout, situé entre la rue de Baraban et la place de la Bascule. Vers huit heures, les ouvriers de la fabrique de produits chimiques Cleyette jeune, sans s'être au préalable inquiétés de savoir si l'égout était occupé ou non, ouvrirent une vanne et lâchèrent dans l'égout des torrents d'eau et de vapeur.

Les malheureux égoutiers, à demi suffoqués par l'eau, essuyèrent par le gaz et aveuglés par la vapeur, des échauffures gagnant une bouche pour remonter à la surface.

Malheureusement, leur lampe s'éteignit et ils ne purent retrouver leur chemin.

Ils appelèrent au secours et avec leurs voix frappèrent sur la voûte pour attirer l'attention.

Des passants entendirent leurs appels, comprenant de suite quel danger couraient les ouvriers, ils coururent au dépôt des pompes, voisin, chercher des cordes et une échelle qu'ils descendirent dans l'égout par la bouche située sur la place de la Bascule.

Deux minutes après, les cinq ouvriers étaient remontés à la surface. Il était temps que les secours arrivassent; deux des ouvriers, les sieurs Duirat, demeurant rue Bellecombe, et Devisi, demeurant rue Louis-Guérin, à demi-asphyxiés se soutenaient à peine.

Les malades furent emmenés dans un café voisin où leur fit prendre un cordial, et après quelques instants de repos, reconduits chez eux.

Le commissaire de police de Villeurbanne, informé de cet accident, qui aurait pu devenir une catastrophe, a enjoint aux industriels de prendre leurs mesures pour éviter le retour de semblable imprudence.

ment elle s'est rétractée en prétendant même n'avoir jamais accouché. Elle sera soumise demain à un examen médical.

AU GRAND-ORIENT DE FRANCE

Paris, 29 décembre. M. Yves Guyot a présidé ce soir, au Grand-Orient de France, la distribution des prix aux élèves des cours commerciaux. On remarquait la présence de M^{lle} Thullie, président du Grand-Orient de France; Lagrange, député du Rhône, etc.

En ouvrant la séance, M. Desmons, député du Gard, a remercié le ministre des travaux publics d'être venu présider cette réunion; il a également adressé des remerciements aux loges maçonniques de France pour les concours qu'elles prêtent aux cours commerciaux.

Après une courte allocution de M. Yves Guyot, la distribution des récompenses a eu lieu.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui mercredi, Les Huguenots.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui à 7 h. 1/2, l'Abbé Constantin et les Dominos roses.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui mercredi, deuxième représentation de Surcouf.

Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs.

Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHMATIONS
Premier arrondissement. — Henri Frau, coudrier, 64 ans, rue des Capucins, 17, f. 8 h. m.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ETAT, 3 1/2, Français, Au porteur, Amortissable, etc.

Table with columns: OBLIGATIONS, Ville de Lyon, Ville de Paris, Ville de Marseille, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA.

Table with columns: MARCHÉ AUX BESTIAUX, A LYON-VAISE, 20 Décembre 1891, Bœufs, Veaux, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA.

Table with columns: MARCHÉ AUX BESTIAUX, A LYON-VAISE, 20 Décembre 1891, Bœufs, Veaux, etc.

APRÈS BOURSE

Table with columns: 3 0/0 français, 5 0/0 Douanes, Rio Tinto, etc.

Table with columns: MARCHÉ DE LA VILLETTE, du 29 décembre 1891, Veaux, Amenés, 342; vendus, 295; poids moyen, 73.

CARTES DE VISITE
A L A M I N U T H
LIVRÉS EN BOITE A FILETS OR
Le cent, 1 ligne 4 50

VERMOREL
CONSTRUCTEUR
A VILLEFRANCHE (Rhône)
Défense contre le Phylloxéra

APPARTEMENT
entre Bellecour et Perrache
au premier étage, 4 pièces, avec balcon, à louer, pour 4,000 fr.

BULLETIN FINANCIER
Lyon, 29 décembre.
La Bourse, aujourd'hui, a été des plus défavorables

CONDITION DES SOIES DE LYON
Du 28 Décembre 1891
Nombre SORTES France Espagne Pérou Indes

COURS DES VALEURS EN BANQUE
Du 28 Décembre 1891
Trifail, N.-E. Hongrois, Alpines, Furstemberg, etc.

VENTE
Sur Saisie réelle
En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon
D'UNE PROPRIÉTÉ

ADJUDICATION
Au Samedi 23 Janvier 1892
A MIDI
Mise à Prix : 4,000 fr.

MAISON
Deux étages, sur son terrain, rapport net par an 1,000 fr.
Prix : 15,000 francs

ON DESIRE LOUER
Rue de la République (de la Barre), un grand magasin au mois, pour débarras.

D^r DUCHARME
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses.

PIANOS ET ORGUES
PLEYEL et de tous les facteurs
CH. MORETTON & C^{ie}
Successeurs de VIENNET

CHAPELLERIE DU PROGRÈS
LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON
FEUTRES SOIE & GIBUS
DEUX PRIX SEULEMENT

PASSE-TEMPS
JOURNAL LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE
Il publie chaque semaine le Portrait et la Biographie d'une célébrité contemporaine.

JULES BONNARIC
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon

MAISON
Sise à Lyon, quai Saint-Clair, 2
Ayant façade sur le quai et sur la rue de Provence

ORDRES DE BOURSE
AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS)
A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30

SUPERBE OCCASION
Appareil Photographique 13x18
Modèle « Amateur » en noyer ciré, chariot brisé, crémaillère anglaise à bouton de serrage.

AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, LYON
Succursales : St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon.

PETITS DOCKS DU COMMERCE
12, Rue Confort, 12, LYON
AU PRIX EXTRÊMEMENT RÉDUIT DE 110 FRANCS

WAGON
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

EN VENTE
A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon
et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon

ABANDONNÉE !
PAR
Charles MÉROUVEL
JEANNE BARFLEUR
Cependant les stations filaient avec une rapidité extrême.

Elle n'en savait rien.
— Connaissez-vous des amis ?
— Personne.
— Un hôtel ?
— Aucun.

Colette inclina la tête.
Le train roula avec ce bruit sonore qui annonce son arrivée sous les voûtes du débarcadère et stoppa net.

Germain, où, toujours sous la conduite de Venotte, elles s'étaient procuré le strict nécessaire en fait de meubles.

Elles étaient donc chez elles, seules, bien seules, cette fois, mais libres dans cet immense Paris qu'elles connaissaient à peine.

Elles éprouvaient ce bien-être qu'on ressent dans une maison à soi, si pauvre qu'on la suppose, mais où du moins on respire à l'aise sans devoir de compte à personne, au milieu des objets familiers mêlés à notre existence, et qui en font, pour ainsi dire, partie intégrante.